

Le Conseil Municipal réuni, en séance à huis-clos, à la salle des fêtes le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00, ayant pour présents : BELIME Lisette, BOLVARD Huguette, CLAVEL Isabelle, COUPAS Rémi, DINAND Gilles, DUPOUÉ Yannick, FLORET Jean-Pierre, , GIRAUD Stéphanie, LAGOUTTE Geneviève, LUCAS Antoine, PLASSE Pierre, SOARES Jennifer, VAISSAIRE Gaëtan.

Absents : GAZEL Alexandre, METIER Marie-Hélène, Isabelle CLAVEL arrivée à 19h30

Secrétaire de séance : M. Pierre PLASSE

a pris les décisions suivantes :

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Adopté à l'unanimité des membres présents.

2 – DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET COMMUNAL

Afin de pouvoir équiper les classes et la garderie de lampes désinfectantes et de 8 purificateurs d'air qui permettront d'apporter une solution de désinfection des pièces et de répondre au mieux aux prescriptions sanitaires anti-covid, il est nécessaire de créer une ligne budgétaire et un nouveau programme.

2135 - 367 : SYSTEME DESINFECTION ECOLE : + 4 000 €

2158 - 368 : PURIFICATEURS D'AIR : + 2 300€

020 : DEPENSES IMPREVUES : - 6 300€

3 - SIEG : REFECTION ET MISE EN CONFORMITE DU RESEAU E.P.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux d'Eclairage Public suivants :

REFECTION ET MISE EN CONFORMITE DU RESEAU EP

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme auquel la commune est adhérente.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à **91 000 € H.T.**

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant H.T. et en demandant à la commune une subvention de 50 % de ce montant soit :

91 000 x 0.50 = 45 500 auquel s'ajoute l'écotaxe de 42,96 €

La totalité de la TVA grevant ces dépenses sera récupérée par le SIEG.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1°) d'approuver l'avant-projet des travaux d'Eclairage Public présenté par M. le Maire,

2°) de demander l'inscription de ces travaux **au programme 2021** du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme,

3°) de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à **45 542,96 €** et d'autoriser M. le Maire à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif,

4°) de prévoir à cet effet les inscriptions nécessaires au budget 2021.

4 - AVENANT N°5 AU CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT DE SEYCHALLES

Monsieur le Maire expose que par délibération du 11 décembre 2008, la commune de Seychalles a confié à la SEMERAP l'exploitation de son service public d'assainissement collectif dans le cadre d'un contrat d'affermage prenant effet au 1^{er} janvier 2009 pour une durée de 12 ans.

Le traité d'affermage arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Afin d'assurer la continuité du service public de l'assainissement collectif, d'un commun accord, la collectivité et la Semerap ont décidé de prolonger le contrat d'affermage **jusqu'au 31 décembre 2021.**

Toutes les dispositions du contrat de délégation et de ses avenants n°1, n°2, n°3 et n°4 qui ne sont pas contraires, modifiées ou remplacées par les dispositions du présent avenant n°5 sont maintenues.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'autorise à signer l'avenant n°5 à la convention de délégation du service public d'assainissement avec la Semerap.

5 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES AU TITRE DU BONUS RELANCE 2020-2021 POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que face aux difficultés rencontrées par les entreprises du bâtiment et des travaux publics, la Région Auvergne Rhône Alpes souhaite aussi soutenir la commande publique locale. C'est pourquoi elle engage un nouveau dispositif d'aide pour les communes avec un taux d'intervention régionale de 50% du montant des dépenses engagées. Il s'agit du dispositif « Bonus Relance 2020-2021 en direction des communes ».

Il propose donc de solliciter ce dispositif dans le cadre de la rénovation énergétique de l'école par la fourniture et pose de volets roulants sur l'ensemble du bâtiment scolaire, l'abaissement des hauteurs sous-plafonds des classes et le remplacement de l'éclairage existant. Les devis estimatifs sont présentés pour un montant total de travaux hors taxes de 45 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve l'opération présentée et sollicite l'inscription sur un prochain programme Bonus Relance 2020-2021 en vue de l'attribution d'une subvention de 50 %, soit 22 500 euros.**

- autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à la dévolution des travaux et pour effectuer les actes de gestion nécessaires à leur réalisation complète.

6 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2021 (DETR) POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux pour l'année 2021 (DETR) peut être obtenue pour la construction d'une salle polyvalente.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet d'architecture Yvan TRAIT lequel a présenté un devis descriptif pour un montant hors taxes de 800 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve l'opération présentée et sollicite l'inscription sur le prochain programme DETR 2021 en vue de l'attribution d'une subvention de 150 000€.**

- approuve les principes de financement suivant les investissements projetés,
- précise que le financement communal sera assuré de la façon suivante :

Subvention DETR	150 000,00 €
Subvention DSIL	150 000,00 €
Subvention FIC	88 140,00 €
Subvention CAR2	250 000,00 €
Emprunt	100 000,00 €
Ressources propres	61 860,00 €
TOTAL HT	800 000,00 €

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à la dévolution des travaux et pour effectuer les actes de gestion nécessaires à leur réalisation complète.

7 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que dans le cadre du plan de relance des territoires, l'Etat, au moyen d'un abondement exceptionnel de la dotation de soutien à l'investissement local, ouvre de nouveaux crédits aux opérations portées par les communes. Ce dispositif a pour but d'accompagner un effort de relance rapide et massif des projets des communes et de leurs groupements, qui bénéficiera en particulier aux secteurs du bâtiment et des travaux publics.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter une subvention au titre du DSIL pour la construction de la salle polyvalente.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet d'architecture Yvan TRAIT lequel a présenté un devis descriptif pour un montant hors taxes de 800 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve l'opération présentée et sollicite l'inscription sur un prochain programme DSIL en vue de l'attribution d'une subvention de 150 000€.**

- approuve les principes de financement suivant les investissements projetés,
- précise que le financement communal sera assuré de la façon suivante :

Subvention DSIL	150 000,00 €
Subvention DETR	150 000,00 €
Subvention FIC	88 140,00 €
Subvention CAR2	250 000,00 €
Emprunt	100 000,00 €
Ressources propres	61 860,00 €
TOTAL HT	800 000,00 €

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à la dévolution des travaux et pour effectuer les actes de gestion nécessaires à leur réalisation complète.

8 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES AU TITRE DU PROGRAMME CONTRAT AMBITION REGION (CAR 2) 2020-2021 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la Région propose une aide pour financer les projets d'investissement d'envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire.

Il propose au Conseil de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne au titre du CAR 2 pour la construction d'une salle polyvalente.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet d'architecture Yvan TRAIT lequel a présenté un devis descriptif pour un montant hors taxes de 800 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve l'opération présentée et sollicite l'inscription sur un prochain programme CAR 2 en vue de l'attribution d'une subvention de 250 000€.**

- approuve les principes de financement suivant les investissements projetés,
- précise que le financement communal sera assuré de la façon suivante :

Subvention CAR2	250 000,00 €
Subvention FIC	88 140,00 €
Subvention DSIL	150 000,00 €
Subvention DETR	150 000,00 €
Emprunt	100 000,00 €
Ressources propres	61 860,00 €
TOTAL HT	800 000,00 €

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à la dévolution des travaux et pour effectuer les actes de gestion nécessaires à leur réalisation complète.

9 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU FONDS D'INTERVENTION COMMUNAL FIC 2021 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE

Vu le dispositif du Fonds d'Intervention Communal (FIC) mis en place par le Conseil Départemental, permettant un financement des dépenses d'équipement sur 2019, 2020 et 2021 ;

Monsieur le Maire propose au Conseil de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département pour la construction d'une salle polyvalente.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet d'architecture Yvan TRAIT lequel a présenté un devis descriptif pour un montant hors taxes de 800 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve l'opération présentée et sollicite l'inscription sur un prochain programme FIC 2021 en vue de l'attribution d'une subvention de 88 140€ soit 20% sur une dépense subventionnable de 390 000€, majorée d'un coefficient départementale de solidarité de 1,13**

- approuve les principes de financement suivant les investissements projetés,
- précise que le financement communal sera assuré de la façon suivante :

Subvention FIC	88 140,00 €
Subvention DSIL	150 000,00 €
Subvention DETR	150 000,00 €
Subvention CAR2	250 000,00 €
Emprunt	100 000,00 €
Ressources propres	61 860,00 €
TOTAL HT	800 000,00 €

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à la dévolution des travaux et pour effectuer les actes de gestion nécessaires à leur réalisation complète.

10 - CONVENTION GLOBALE TERRITORIALE 2021-2025 ENFANCE/JEUNESSE

Considérant la fin des Contrats enfance jeunesse et la mise en place des conventions globales territoriales à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Monsieur le Maire explique que la CTG est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants sur l'ensemble d'un territoire. La CTG est signée à l'échelle intercommunale par la CCEDA et ses communes membres.

Elle permet de définir les enjeux sur le territoire sur les 5 années à partir d'un état des lieux du territoire et un portrait de territoire chiffré fourni par la CAF autour de 5 thématiques :

Enfance – Jeunesse – Parentalité – Logement - Accès aux droits des familles

Il s'agit d'élaborer un projet de territoire sous la forme d'un contrat politique et non financier.

De plus, le nouveau dispositif prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- le CEJ disparaît pour être inclus dans les PSO avec des bonus thématiques.

- la Prestation de Service Ordinaire (PSO) sera versée directement aux prestataires.

Par conséquent, afin de bénéficier des subventions de la CAF pour les services et actions en matière d'enfance et de jeunesse, M. le Maire propose de signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer la CTG ainsi que tous les avenants s'y référant pendant toute la période contractuelle 2021/2025.
- Va réfléchir afin de s'intégrer dans le plan d'actions correspondant aux thématiques de la CTG.